



CIRCULAIRE N°: 000362 DU 20-08-2002

Objet:	LABEL POUR UNE PRODUCTION SOCIALEMENT RESPONSABLE
Réseaux:	Tous
Niveaux et services:	Fondamental et primaire ordinaire

A Monsieur le Ministre - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement;
A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province;
A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
Aux Membres de l'Inspection de l'Enseignement fondamental de la Communauté française ;
Aux Membres de l'Inspection de la Communauté française pour l'enseignement fondamental subventionné ;
Aux Directions des écoles fondamentales et primaires ordinaires organisées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
Aux Directions des écoles fondamentales et primaires ordinaires officielles subventionnées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des écoles fondamentales et primaires ordinaires libres subventionnées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;

Pour information

Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant;
Aux associations de parents ;
Aux Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française

Autorités :	
Signataires) :	Jean-Marc NOLLET
Gestionnaires :	Cabinet du Ministre de l'Enfance, (02.213.35.53 ; Fax 02/213.35.49) Cabinet du Ministre de l' Economie, M. Adriaan MEIRSMAN, (02/506.51.11)

Mots-clés :	LABEL SOCIAL
Duplicata :	02 -213 59 11 www.agers.cfwb.be



Bruxelles, le

Pour l'enseignement fondamental ordinaire, cette circulaire Porte le n° 116

Objet : Label pour une production socialement responsable

Madame, Monsieur,

Plus que jamais, dans une société ouverte sur le monde, une société qui s'internationalise et libère ses frontières, dans laquelle il est parfois difficile de retrouver l'origine de chaque produit, il est important que l'éducation de nos élèves, jeunes consommateurs et futurs consommateurs actifs, soit d même de promouvoir une production responsable de valeurs d'équité, de partage et de responsabilité sociale.

Il y a quelques mois, un < label pour une production socialement responsable > a été institué.

Vous trouverez en annexe à la présente un courrier de mon collègue Charles Picqué, Ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique, chargé de la Politique des grandes villes, au Gouvernement fédéral.

Ce dernier est chargé de mettre en oeuvre ce label, et, pour ce faire, organisera diverses actions de sensibilisation, dont un concours de dessins d'attention des élèves de 4^e et de 5^e année primaire.

Il m'a semblé intéressant de vous en faire part.

Je vous invite donc, Madame, Monsieur, d attirer l'attention de vos équipes sur ce projet.

Jean-Marc NOLLET
Ministre de l'Enfance
Chargé de l'Enseignement fondamental